

DÉROGATIONS MINEURES N^{OS} DM 3000754729 ET DM 3000756902

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 mai 2014, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage CA29 0040 pour les immeubles suivants :

Études Lieux de dérogation

Nature

DM3000 5050, rue Fraser 754729 Lot 1 369 210 Permettre en zone résidentielle H1-5-294 pour un bâtiment existant :

- une marge latérale du côté ouest de 1,84 m au lieu du minimum requis de 2 m;

comme montré au certificat de localisation, dossier 10618-004, minute 18163, préparé par l'arpenteur-géomètre Benoît Péloquin le 6 novembre 2013.

DM3000 14700, boulevard de Pierrefonds 756902 Lot 1 841 762

Permettre pour un bâtiment commercial situé en zone communautaire P-4-278 :

- six (6) enseignes rattachées au bâtiment au lieu du maximum permis d'une (1) enseigne;
- une superficie totale des enseignes rattachées de 76 m² au lieu du maximum permis de 20 m²;
- une hauteur de 7,62 mètres pour une enseigne détachée au lieu du maximum permis de 3 mètres;
- une superficie totale des enseignes détachées de 15,5 m² au lieu du maximum permis de 8 m²;
- un matériau non autorisé, c'est-à-dire non rigide pour trois (3) enseignes rattachées.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO ce seizième jour du mois d'avril de l'an 2014.

Suzanne Corbeil, avocate Directeur du bureau d'arrondissement et Secrétaire d'arrondissement

/sr